



GRAND CONSEIL

Motion - 25_MOT_47 - Denis Corboz et consorts au nom David Vogel - Smartphone au Secondaire II, prenons notre courage à deux mains

Texte déposé :

Nous sommes enseignants au secondaire II et apprécions les différents outils numériques qui nous sont mis à disposition pour notre enseignement. Le smartphone est un appareil numérique extraordinaire, qui outre le fait de pouvoir téléphoner, permet une multitude d'opérations dans la vie courante. Qu'on le veuille ou non, il fait partie de nos vies, tant professionnelles que privées. Il est littéralement devenu incontournable pour nous adultes, mais aussi pour nos élèves. S'acheter un sandwich, se fixer un rendez-vous ou rester en contact avec son employeur.

De nombreuses études l'ont démontré, il est désormais reconnu scientifiquement que nos capacités d'attention ont baissé ces dernières années, et que le smartphone porte une responsabilité importante dans cet état de fait. Passer plusieurs heures par jour sur les réseaux sociaux diminue notre aptitude à rester concentré. Cela entraîne aussi des troubles de la lecture, peut entraîner un isolement social, de l'anxiété ou du harcèlement.

Les Réseaux sociaux, tels *Facebook*, *Instagram*, *Tik Tok* ou encore *Snapchat* ont développé des techniques numériques issues de la recherche sur la psychologie de l'attention. Ces entreprises ont transféré ces recherches et les ont adaptés à leurs applications. Le système de récompense aléatoire par le *like*, les bulles informationnelles générées par les algorithmes qui permettent de personnaliser à l'extrême les contenus, la maximisation de l'engagement des utilisateurs en favorisant des contenus interactifs qui encouragent le partage, le *like* ou les commentaires. Toutes ces techniques favorisent des comportements addictifs. Surtout, et c'est nouveau, elles sont portées à des niveaux industriels. Laisser faire sans réagir, c'est faire croire qu'un-e adolescent-e, seul, est suffisamment fort-e pour résister aux milliards investis par les GAFAM pour rendre dépendant leurs utilisateurs. C'est évidemment faux.

Nous constatons que la majorité de nos élèves utilisent les RS pendant leurs pauses ou jouent à des jeux en ligne. Le Gymnase du Bugnon a réalisé 2 expériences d'une semaine sans smartphone, avec à chaque fois 150 élèves qui y ont participé. Pendant ces 2 sessions d'expérience, la majorité des élèves nous ont fait comprendre que cette démarche était utile et qu'il faudrait la développer à tous les élèves et ceci toute l'année... La majorité des élèves sont eux-mêmes conscients des difficultés que génèrent

ces applications dans leur vie de tous les jours dès lors, il nous semble du devoir du politique d'agir et non de laisser-faire.

La nouvelle directive du Conseil d'État édictée en août 2025 ne change rien à la réalité actuelle des écoles du Secondaire II. Dans la très grande majorité des cas, les élèves ne répondent pas au téléphone ou ne surfent pas sur des applications pendant les cours. Ils et elles le font lors des pauses ou à l'interclasse.

Le climat scolaire doit favoriser l'attention pendant les cours, mais aussi permettre aux élèves lors des pauses de se ressourcer, d'échanger, de travailler leurs cours. Nous pensons qu'il serait souhaitable d'améliorer les interactions sociales en favorisant les jeux de société (cartes, échecs, etc.) ou en pratiquant des activités physiques en extérieur.

Interdire le portable dans les écoles, s'est resacraliser l'espace école, c'est affirmer avec force que ce lieu est dédié aux savoirs, échanges et aux discussions, c'est dire que l'École n'est pas la même chose que ce qui se passe dans la rue ou à domicile.

Conscient que l'interdiction pure et dure serait impossible à mettre en place et à contrôler, nous vous soumettons, par cette motion, une voie alternative.

Notre proposition est simple à saisir et surtout facile à appliquer. Nous proposons, hors besoin pédagogique ou demande express des membres du corps enseignant, d'interdire le téléphone portable dans tous les bâtiments scolaires (classes, réfectoires, salles de gym, corridors, etc.) du Secondaire II (écoles professionnelles et gymnases). Pour leur usage personnel, les élèves pourront utiliser leur téléphone uniquement dans la cour de récréation, soit à l'extérieur des bâtiments dans des lieux définis par les Directions locale en fonction des spécificités de chaque établissement. On applique, de fait, la même règle que pour la fumée, on ne fume pas à l'intérieur.

Permettre aux élèves une utilisation partielle, par exemple uniquement au rez-de-chaussée ou au réfectoire ou selon certains horaires, rendra le message confus. Cette confusion profitera à l'affaiblissement de la mesure qu'elle est censée combattre.

Évidemment, le smartphone pourra être sorti et utilisé du sac sur demande des enseignant-es et ceci dans le cadre d'une activité pédagogique.

Motion :

- hors besoin pédagogique ou demande expresse des membres du corps enseignant, l'usage des téléphones portables est prohibé dans tous les bâtiments scolaires (classes, réfectoires, salles de gym, corridors, etc.) du Secondaire II (écoles professionnelles et gymnases).
- Pour leur usage personnel, les élèves pourront utiliser leur téléphone uniquement dans la cour de récréation, soit à l'extérieur des bâtiments
- Les Directions locales décident de l'application concrète des activités ou périmètres où ils pourraient être autorisés. Les enseignant-es prennent part activement à la bonne application des décisions prises.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alberto Mocchi (VER)
2. Arnaud Bouverat (SOC)
3. Aude Billard (SOC)
4. Aurélien Demaurex (V'L)
5. Blaise Vionnet (V'L)
6. Carine Carvalho (SOC)
7. Cédric Echenard (SOC)
8. Céline Misiego (EP)
9. Cendrine Cachemaille (SOC)
10. Circé Fuchs (V'L)
11. Claire Attinger Doepper (SOC)
12. David Vogel (V'L)
13. Eliane Desarzens (SOC)
14. Felix Stürner (VER)
15. Géraldine Dubuis (VER)
16. Isabelle Freymond (IND)
17. Jean Valentin de Saussure (VER)
18. Jean-Claude Favre (V'L)
19. Jerome De Benedictis (V'L)
20. Kilian Duggan (VER)
21. Laurent Balsiger (SOC)
22. Marc Vuilleumier (EP)
23. Martine Gerber (VER)

24. Monique Ryf (SOC)
25. Muriel Thalmann (SOC)
26. Nathalie Jaccard (VER)
27. Nathalie Vez (VER)
28. Oleg Gafner (VER)
29. Patricia Spack Isenrich (SOC)
30. Pierre Fonjallaz (VER)
31. Sabine Glauser Krug (VER)
32. Sandra Pasquier (SOC)
33. Sébastien Cala (SOC)
34. Sébastien Humbert (V'L)
35. Sébastien Kessler (SOC)
36. Stéphane Balet (SOC)
37. Sylvie Pittet Blanchette (SOC)
38. Théophile Schenker (VER)
39. Valérie Zonca (VER)
40. Vincent Bonvin (VER)
41. Virginie Pilault (SOC)
42. Yannick Maury (VER)
43. Yolanda Müller Chabloz (VER)
44. Yves Paccaud (SOC)